

ALPHI®

Insecticide organophosphoré sous forme de granulés solubles dans l'eau.

Utilisation

Insecticide organophosphoré pour la lutte contre les mouches (*Musca domestica* et *Fannia canicularis*) et les ténébrions (*Alphitobius diaperinus*) dans les bâtiments d'élevage (stabulations, écuries, porcheries, poulaillers...). ALPHI® s'utilise une fois que la présence de mouches est constatée au sein des bâtiments.

Méthodes d'application

ALPHI® est constitué de granulés à disperser dans l'eau à base de 10% (% m/m) d'azaméthiphos. Le produit s'applique soit comme un enduit soit en pulvérisation. Il a une action rapide et de longue durée (6 à 8 semaines).

Dose d'emploi : ALPHI® s'utilise à la dose de 250 g de produit par 100 m² de surface au sol pour lutter contre les mouches (soit 1 kg pour 400 m²).

Application par badigeonnage : Verser 250 à 500 ml d'eau tiède sur 500 g d'ALPHI®, bien mélanger jusqu'à obtention d'une pâte suffisamment fluide pour être appliquée au pinceau. Placer au moins 60 taches (spot) de ± 30x30 cm aux endroits où se concentrent les mouches, par exemple les surfaces ensoleillées, les cadres des fenêtres, aux endroits où les animaux n'ont pas accès, etc. Si la surface est insuffisante, peindre un support en carton et le suspendre hors de la portée des animaux.

Application par pulvérisation : ajouter 250 g de ALPHI® dans 2 litres d'eau et pulvériser les surfaces à traiter en réalisant au moins 60 taches (spot) de ± 30x30 cm aux endroits où se concentrent les mouches.

Précautions d'emploi

Ne pas appliquer sur les murs blanchis à la chaux ni sur des surfaces poreuses. ALPHI® est à appliquer hors de la portée des animaux.

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement. TP18 - Insecticides. Réservés à un usage professionnel.



COMPOSITION

Azamethiphos (CAS 35575-96-3)
10% m/m

CIBLE

Mouches et ténébrions

USAGES AUTORISÉS

Professionnel

LIEUX D'UTILISATION

Bâtiments d'élevage (stabulation écuries, porcheries, poulaillers...).

RÉFÉRENCE(S)

IN-AZA-11009 : Seau 1 kg
(4sachets de 250g) - 8/carton

ARMOSA SAS

209-217 Av de la République,
Parc de la croisée, B1-B2
93800 EPINAY SUR SEINE

T. 04.90.02.16.20

M. info-fr@armosa.eu W. www.armosa.eu
MAJJS231024



ARMOSA